DROITS DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE : ARRÊTONS LES DISCOURS ET POSONS DES ACTIONS CONCRÈTES.

CONTEXTE

Chaque année la Journée Internationale des Droits des Femmes[1] est célébrée dans le monde entier, notamment en Côte d'Ivoire donnant ainsi la possibilité de connaitre l'évolution de la situation des droits des femmes.
Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le thème retenu au niveau mondial est : « Leadership Féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19 » et plus particulièrement en Côte d'Ivoire:« Promotion économique et sociale de la femme face à la COVID-19 ».
Il est important de souligner que la situation des femmes en Côte d'Ivoire a connue une avancée notable. Cependant de nombreux défis restent à relever à savoir:

Signez l'appel à l'action ici
http://chng.it/hmxsW7CVX5

- L'absence de loi sur la Santé de la Reproduction (SR)
- La prise en compte des besoins spécifiques des femmes vivants avec un handicap;
- La prévention et la prise en charge des survivantes de Violences Basées sur le Genre,
- La gestion de l'hygiène menstruelle.

Saisissant l'opportunité de la célébration de la Journée Internationale (JIF) 2021, nous activistes, militantes et militants, organisations féministes, acteurs et actrices de la promotion des droits de la femme en CI, avons décidé de faire entendre nos recommandations pour consolider les acquis, améliorer la situation et les droits sexuels et reproductifs des filles et femmes dans le pays à travers les mesures suivantes:

[1] https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/international-womens-day

ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE LA LOI SUR LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION (SR) EN CONFORMITÉ AVEC LE PROTOCOLE DE MAPUTO

DÉFIS

A ce jour (16/03/2021), la Cote d'Ivoire ne dispose toujours pas d'une loi en Santé de la Reproduction, malgré la ratification du protocole de Maputo[2] par le gouvernement ivoirien et les efforts entrepris par les partenaires nationaux et internationaux. L'absence d'une loi SR constitue toujours un obstacle majeur pour l'accès des filles et femmes à un service de qualité en matière de santé sexuelle et de la reproduction.

STATISTIQUES

614 DÉCÈS pour **100.000** NAISSANCES VIVANTES Mortalité maternelle

* Selon PNDS 2016-2020

18% MORTALITÉ MATERNELLE lié aux avortements provoqués

* Selon les donnees Performance Monitoring and Accountability (PMA 2020) 2019

21% TAUX DE PRÉVALENCE CONTRACEPTIVE

* Données Track 20(2019)

6 filles sur 10 ont déjà pratiquées un avortement

* Sassor, etude sur les avortements yamoussoukro 2017

RECOMMANDATIONS

1. **Valider le projet de loi sur la Santé de la Reproduction** et le soumettre en conseil de gouvernement pour adoption;
2. **Vulgariser la loi, après promulgation, dans toutes les langues nationales** afin de favoriser sa connaissance et appropriation par tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national ;
3. **Harmoniser l'ensemble des lois nationales** (notamment le code pénal) de telle sorte qu'elles soient conformes l'«article 14(2)(c) du Protocole de Maputo;
4. **Former et soutenir les juges, les avocats, les professionnels de la santé et les personnes chargées de l'application des lois** afin qu'ils comprennent le cadre juridique et permettent l'avortement dans tous les cas autorisés par la loi;
5. **S'assurer que les femmes ont accès à des procédures légales en toute sécurité,** sans honte et évitant toute stigmatisation.
6. **Faciliter l'accès des personnes vivants avec un handicap aux informations et services DSSR** (aménagement des rampes d'accès dans les centres d'offres de service, utilisation des supports adaptés pour l'information.)

[2] https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/protocol_rights_women_africa_2003f.pdf

PRÉVENIR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET ASSURER UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES SURVIVANTES

DÉFIS

La Côte d'Ivoire a ratifié[3] une panoplie d'instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains, sur la condition de la femme et l'égalité des sexes qui sont plus ou moins traduits dans les lois et textes natonaux. Pourtant, une recrudescence des cas VBG est notée avec une accentuation depuis l'avénènement de la covid-19.
Ainsi nous notons des difficultés quant a la prise en charge des survivantes, notamment dans la délivrance du certificat médical, l'insuffisance des centres d'acceuils pour les survivantes, l'indisponibilité de fond pour la réinsertion socio-économique, la lourdeur administrative et la non vulgarisation de la loi.

STATISTIQUES

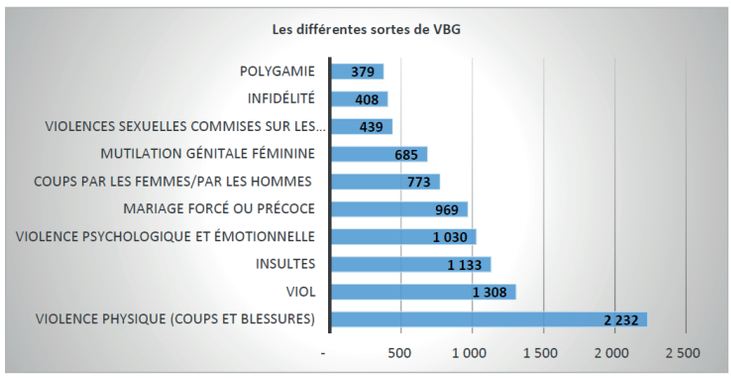

Source : enquête sur les VBG en situation d'urgence en Côte d'Ivoire 2019

RECOMMANDATIONS

1. **Appliquer une approche de condamnation systématique des violences**, en particulier des violences basées sur le genre (médias, gouvernements)

2. **Renforcer les structures d'accueil et de protection des survivantes en prenant en compte les zones rurales** (équipement, ressources humaines et financières.);

3. **Simplifier les procédures de dénonciation et de prise en charge judiciaire et commettre d'office des avocats pour la défense des victimes de VBG** (Gratuité du certificat médical en cas de viol, procédure claire et simple, procédure vulgarisée dans les langues nationales, ligne verte d'assistance fonctionnelle 24/24h et 7/7 jours, plateformes digitales pour la dénonciation) ;

4. **Financer et encourager des dispositifs exceptionnels de prise en charge des violences basées sur le genre** (partenariat avec les organisations patronales des hôtels/auberges pour la mise à disposition de chambre d'accueil des victimes);

5. **Mettre en place ou renforcer des unités spécialisées dans les commissariats et autres postes de gendarmerie** (formation des agents/agentes sur les VBG, les droits des femmes, les DSSR) ;

6. **Favoriser l'intégration du genre dans les manuels de formation académique.**

[3] https://cndh.ci/documentations/instruments-juridiques/instruments-universels/f

PROMOUVOIR (OU METTRE EN PLACE) UNE POLITIQUE DE GESTION DE L'HYGIENE MENSTRUELLE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR REDUIRE L'ABSENTEISME DES JEUNES FILLES ET BRISER LES TABOUS

DÉFIS

Selon un rapport de l'UNESCO*, en Afrique subsaharienne, une fille sur dix ne va pas à l'école pendant son cycle menstruel, ce qui correspond, d'après certaines estimations, à 20 % du temps scolaire perdu sur une année. En Côte d'Ivoire, les règles sont l'objet de perceptions socio-culturelles négatives, associées à l'impureté ou à la saleté. Cela a pour conséquence plusieurs inégalités sociales ou religieuses (isolement, restrictions alimentaires ou d'activités) limitant l'accès des filles et femmes à certaines activités ou lieux.
Les menstruations etant un phénomène biologique et naturel, les jeunes filles et les femmes ne doivent plus être stigmatisées et réjetées lorsqu'elles ont leurs règles.

STATISTIQUES

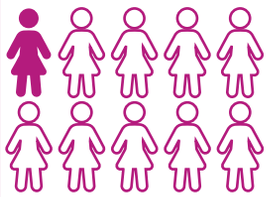

1 fille sur 10 ne va pas à **l'école** pendant son cycle menstruel

20 % du temps scolaire **perdu** sur une année

RECOMMANDATIONS

1. **Elaborer une politique nationale** en dotant les établissements scolaires des kits menstruels.

2. **Réduire les stigmatisations liées aux menstrues** en mettant en place des mécanismes pour l'implication des leaders religieux dans les campagnes de sensibilisations et de formations.

3. **Intégration de la santé et l'hygiène menstruelle** dans la prise en charge des survivantes de VBG;

4. **Renforcer la communication et la sensibilisation** (en français et langues locales) autour des questions de santé menstruelle ;

5. **Supprimer les droits de douanes ou taxes locales** sur les produits d'hygiène menstruelle ;

6. **Renforcer les éffort de scolarisation des filles** en milieu rural.

LISTE DES SIGNATAIRES

Initiative du collectif des Activistes contre les VBG en Côte d'Ivoire, cet appel à l'action est signé par:

Organisations

Action contre les Grossesses non Désirées (AGnDR)
Alliance des Femmes Engagées pour le Changement (ALFEC)
Ambassade de France en Côte d'Ivoire
Association Stop au Chat Noir
Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Enfants,Femmes & Minorités (CPDEFM)
Care International, Côte d'Ivoire
Collectif Ecoutez Moi Aussi Côte d'Ivoire
Conseil National des droits de l'Homme
EngenderHealth
Ipas
Jeunesse Engagée pour une Sexualité Saine (JESS)
International Rescue Comitee
La Case Maternelle
La Ligue Ivoirienne des Droits des Femmes
La Mère de la Collègienne
ONG We For Her
ONG Actuelles
ONG Femme en Action
ONG Allô Bénévole
ONG Jeunesse Féminine Active
ONG OVERCOME
Organisation pour la santé de l'Enfant, de la Femme et de la Famille (OSEFF)
Réseau des Hommes Engagés pour l`Égalité du Genre en Côte d'Ivoire (RHEEG-CI)
Women First Digital

Citoyen(nes)

RÉFÉRENCES

1. Fiche d'informations, L'application du Protocole de Maputo peut réduire les avortements non sécurisés, PRB;

2. Policy papers, loi sur la santé de la reproduction en côte d'ivoire : on dit quoi ? cent ans après où en sommes-nous (1920-2021) ?; EngenderHealth, 2021

3. De l'engagement aux actes: améliorer les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et filles en Côte D'ivoire, Médecins du monde CI

4. Mettre la justice sociale, en particulier l'égalité Femmes-Hommes, au Coeur de la réponse à la pandémie de Covid-19 en Afrique de l'Ouest, Equipop, 2020